



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 096 015 euros  
Siège social : 2-bis avenue du Pacifique – ZA de Courtaboeuf  
BP 23 – 91941 LES ULIS CEDEX  
970 202 719 RCS EVRY

**RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE**  
**SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**1. Opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce**

L'assemblée générale du 9 juin 2015 a, aux termes de sa 18<sup>ème</sup> résolution, autorisé le Directoire, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-129-2 du Code de commerce, au profit des mandataires sociaux, des membres du personnel salarié ou de certaines catégories de membres du personnel salarié de la Société ou de celles qui lui sont ou seront liées dans les conditions prévues par l'article L 225-180 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

- le nombre total des options ouvertes et non encore exercées ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur à 10% du capital de la Société, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de cette délégation par rapport au capital social existant à cette date ;
- le prix à payer pour l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Directoire, au jour où l'option sera consentie, dans les limites prévues par la législation en vigueur et en particulier conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-179 du Code de commerce ;
- le délai d'exercice des options de souscription d'actions fixé par le Directoire ne pourra excéder 10 ans à compter de la date d'attribution desdites options.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était encore en vigueur et aucun nouveau plan n'a été mis en place par le Directoire de QUANTEL.

**2. Options consenties aux mandataires sociaux de la Société en 2015**

Aucune option de souscription d'action n'a été consentie en 2015 aux mandataires sociaux par la Société ou par l'une quelconque des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce.

**3. Options levées par les mandataires sociaux de la Société en 2015**

Aucune option de souscription d'action n'a été levée en 2015 par les mandataires sociaux de la Société.

**4. Options consenties en 2015 aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé**

Aucune option de souscription d'action n'a été consentie en 2015 aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux par la Société ou par l'une quelconque des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce.

**5. Options levées en 2015 par les 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé**

Aucune option de souscription d'action n'a été levée en 2015 par les 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux de la Société.

Le Directoire